

Les caravanes passent...

Le passage d'une quinzaine de caravanes durant deux semaines au mois d'août sur les terrains d'entraînement de football, derrière la nouvelle école maternelle, a coûté à la commune 1 080 euros et mobilisé 3 employés qui ont travaillé durant deux jours consécutifs pour tout remettre en état. La plainte déposée par la commune a été classée sans suite par le Parquet.

Droit de réponse

Suite à la parution de l'article intitulé "Stop aux constructions illégales" dans notre édition du 13 août, la propriétaire tient à apporter un droit de réponse : « *Le fait que cette maison soit prise en exemple pour illustrer le phénomène des constructions illégales dans l'article du 13 août résulte manifestement d'une erreur. En effet, le projet de construction visée a été autorisé, dans son intégralité, par le maire précédent, Jean-Marcel Meyssonnier, le 19 décembre 2013.* » ■ B.K.